

Note au rédacteur/à la rédactrice de devis : Ce Devis type a pour but de vous aider avec l'élaboration d'un Devis descriptif/de projet. Conforme au format maître de CSI (Construction Specifications Institute), ce Devis type peut être utilisé avec la plupart des formats de Devis descriptif/de projet, moyennant de simples révisions.

Note au rédacteur/à la rédactrice de devis : Les exigences ci-dessous s'adressent aux installations intérieures sur béton (ou sur bois, selon le cas). Si les dispositions fournies sont adoptées pour des installations extérieures ou sur asphalte, la garantie de Mondo sera nulle et non avenue et le rédacteur/la rédactrice de devis sera passible. Vous pouvez vous procurer les devis types pour installations extérieures, ou installation intérieures sur asphalte, auprès des services techniques chez Société Mondo America, inc.

Note au rédacteur/à la rédactrice de devis : Ce Devis type décrit le Revêtement de sol souple pour sports qui sera installé. Le numéro et le titre de la section peuvent être changés, si le rédacteur/la rédactrice de devis le juge nécessaire, mais dans toutes situations elle fait partie de la section générale 09 65 00 : Revêtement de sol souple.

SECTION 09 65 66

Revêtement de sol souple pour sports

1 PARTIE 1 – GÉNÉRALITÉS

1.1 SOMMAIRE

1.1.1 Produits fournis

- A. Revêtement de sol souple pour sports.
- B. Accessoires nécessaires pour l'installation, les lignes de jeux peintes (lorsque spécifiées), l'entretien et la remise en état.

1.1.2 Sections affiliées

Note au rédacteur/à la rédactrice de devis : Les sections CSI suivantes fournissent des renseignements essentiels pour déterminer l'acceptabilité des conditions d'emplacement qui sont requises à l'installation d'un revêtement de sol souple pour sports. Le rédacteur/la rédactrice de devis peut choisir d'inclure d'autres sections, s'il ou elle le juge nécessaire.

- A. Section 02 25 00 - Évaluation des matériaux existants.
- B. Section 03 05 00 - Résultats de travaux communs pour le béton.
- C. Section 06 05 00 - Résultats de travaux communs pour le bois, les plastiques et les composites.
- D. Section 07 05 00 - Résultats de travaux communs pour la protection thermique et contre l'humidité.
- E. Section 07 10 00 - Hydrofugation et imperméabilisation.

1.2 RÉFÉRENCES

1.2.1 ASTM International (ASTM)

- A. ASTM D412 : Méthode d'essai normalisée pour caoutchouc vulcanisé et élastomère thermoplastique – Tension.
- B. ASTM D2240 : Méthode d'essai normalisée pour propriété du caoutchouc (dureté d'après duromètre).

- C. ASTM D3389 : Méthode d'essai normalisée pour la résistance à l'abrasion des tissus enduits (abrasimètre rotatif).
- D. ASTM E648 : Méthode d'essai normalisée pour le flux énergétique critique des systèmes de revêtements de sol à l'aide d'une source de chaleur rayonnante.
- E. ASTM E1643 : Pratique normalisée pour la sélection, l'élaboration, l'installation et l'inspection d'un pare-vapeur en contact avec le remblai granulaire sous une dalle de béton.
- F. ASTM E1745 : Devis normalisé pour pare-vapeur utilisés en contact avec le sol ou le remblai granulaire sous les dalles de béton.
- G. ASTM F387 : Méthode d'essai normalisée pour mesurer l'épaisseur d'un revêtement de sol souple avec couche en mousse.
- H. ASTM F710 : Pratique normalisée pour préparer les planchers de béton à recevoir un revêtement de sol souple.
- I. ASTM F925 : Méthode d'essai normalisée pour la résistance chimique d'un revêtement de sol souple.
- J. ASTM F1514 : Méthode d'essai normalisée pour mesurer la thermostabilité d'un revêtement de sol souple par la décoloration.
- K. ASTM F1515 : Méthode d'essai normalisée pour mesurer la résistance à la lumière d'un revêtement de sol souple par la décoloration.
- L. ASTM F1869 : Méthode d'essai normalisée pour mesurer le taux d'émission de vapeur d'humidité d'un plancher de béton à l'aide de chlorure de calcium anhydre.
- M. ASTM F2170 : Méthode d'essai normalisée pour déterminer l'humidité relative dans une dalle de béton à l'aide de sonde in situ.
- N. ASTM F3010 : Pratique normalisée pour systèmes de membranes d'étanchéité bicomposant à base de résine pour usage sous revêtements de sol souples.

1.2.2 État de la Californie (CA)

- A. CA section 01350 : Méthode normalisée pour l'essai et l'évaluation des émissions de composés organiques volatils de sources intérieures à l'aide de chambres climatiques.

1.2.3 Comité européen de normalisation (CEN)

- A. EN 13036-4 : Caractéristiques de surface des routes et aérodromes – Méthode d'essai – Partie 4 : méthode d'essai pour mesurer l'adhérence d'une surface : l'essai au pendule.

1.2.4 Grenelle de l'environnement

- A. Décret français N° 2011-321 : Arrêté relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils.

1.2.5 Institut environnemental GREENGUARD (GEI)

- A. Certification GREENGUARD : Conforme aux restrictions des émissions de plus de 360 COV, ainsi qu'à la limite totale des émissions combinées (COVT).
- B. GREENGUARD Or (*Gold*) : Conforme aux normes pour la sécurité de la santé des individus sensibles (enfants et aînés), afin d'assurer l'acceptabilité de l'utilisation d'un produit dans les écoles ou établissements de soins de la santé.

1.2.6 Organisation internationale de normalisation (ISO)

- A. ISO 9001 : Systèmes de gestion de la qualité – Exigences.
- B. ISO 14001 : Systèmes de gestion environnementale - Exigences et lignes directrices pour son utilisation.

- C. ISO 16000-9 : Air intérieur - Partie 9 : Dosage de l'émission de composés organiques volatils de produits de construction et d'objets d'équipement. Méthode de la chambre d'essai d'émission.

1.3 SOUMISSIONS

Note au rédacteur/à la rédactrice de devis : La section suivante contient des soumissions typiques. Lorsque nécessaire, vous pouvez choisir d'inclure d'autres soumissions. Les renseignements techniques et garanties peuvent être téléchargés du site www.mondoworldwide.com ou obtenus auprès du Département technique chez Mondo America, Inc. (Canada 1-800-663-8138 • États-Unis 1-800-361-3747).

1.3.1 Vérifications

- A. À la demande du Propriétaire, fournir les copies des certificats ISO 9001 et ISO 14001 du Fabricant d'équipement d'origine (OEM).
- B. Fournir les fiches de données techniques (FDT) publiées courantes et les devis types publiés courants du Fabricant pour tous les Produits fournis.
- C. Fournir un (1) échantillon de chaque couleur de Revêtement de sol souple pour sports spécifié, pour vérification et approbation.
- D. Lorsque le peinturage de lignes de jeux est spécifié et à la demande du Propriétaire, l'Entrepreneur en revêtements de sol/l'Installateur-peintre devra fournir des échantillons de couleurs de peinture disponibles pour sélection et approbation.
- E. Lorsque nécessaire, le Maître d'œuvre doit fournir les documents graphiques (plan ou schéma) préparés pour le projet qui illustrent la disposition, les profils, les dimensions et toute autre donnée pertinente pour l'Entrepreneur en revêtement de sol et l'Installateur-peintre, s'il y a lieu.

1.3.2 Documents informatifs

- A. Fournir le guide publié courant du Fabricant pour la préparation des surfaces de supports.
- B. Fournir les guides publiés courants du Fabricant pour l'installation des Produits fournis.

1.3.3 Documentation de clôture

- A. Fournir le guide publié courant du Fabricant pour l'entretien du Produit fabriqué.
- B. Fournir un certificat numéroté de la Garantie limitée sur le matériau publiée courante du Fabricant pour le Produit fabriqué installé.

1.3.4 Matériel additionnel pour inventaire

- A. Il est fortement conseillé d'acheter et d'entreposer un montant additionnel de matériel qui provient du mélange original, pour fins d'opérations et d'entretien (environ 2 % de la superficie totale pour chaque couleur de Produit fabriqué spécifié).

1.4 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

- A. Le Revêtement de sol souple pour sports doit être fabriqué dans une usine certifiée ISO 9001 et ISO 14001.
- B. Le Fabricant doit avoir un minimum de quinze (15) ans d'expérience en fabrication de revêtements de sol souples pour sports.
- C. Le Produit fabriqué doit avoir subi un processus de vulcanisation; l'adhérence en usine ne devrait pas être acceptée comme équivalente.

- D. L'Entrepreneur en revêtements de sol doit être reconnu et approuvé par le Fabricant.
- E. L'Entrepreneur en revêtements de sol doit avoir installé un minimum de dix (10) pistes d'athlétisme et/ou centres multisport en Amérique du Nord.
- F. L'Entrepreneur en revêtements de sol doit être familier avec l'installation et ses services publics, et doit être capable de reconnaître toute difficulté ou restriction entourant l'exécution des travaux spécifiés au contrat. L'Entrepreneur en revêtements de sol est responsable d'aviser le Propriétaire de toute restriction ou difficulté anticipée, par écrit.
- G. L'installateur doit être approuvé par l'Entrepreneur en revêtements de sol et doit avoir exécuté des installations de même envergure au cours des trois (3) dernières années.
- H. L'Entrepreneur en revêtements de sol doit assigner un Chef de projet ou Superviseur de chantier et assurer sa présence quotidienne pour superviser l'installation du Produit fabriqué. La substitution du Chef de projet ou Superviseur de chantier n'est pas permise.
- I. Lorsque le peinturage de lignes de jeux est spécifié, l'Installateur-peintre doit être approuvé par l'Entrepreneur en revêtements de sol. Le peinturage des lignes de jeux doit se faire par des professionnels d'expérience, qualifiés et capables de bien entreprendre de tels travaux; l'Installateur-peintre doit avoir peinturé un minimum de vingt (20) pistes d'athlétisme et/ou centres multisport en Amérique du Nord.
- J. Les essais d'adhérence sont fortement conseillés. Lorsque requis par le Propriétaire, spécifier les matériaux nécessaires à l'installation d'une maquette; toujours utiliser les mêmes procédures et matériaux que spécifiés au projet réel. Le Propriétaire sera responsable de déterminer l'acceptabilité de la maquette.

- Dimension minimale de la maquette : 30 cm par 30 cm (12 po par 12 po)

1.5 LIVRAISON, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

- A. Les Produits fournis doivent être livrés dans les emballages originaux du Fabricant, bien étiquetés et sans dommage apparent.
- B. Les Produits fournis doivent être entreposés à l'abri des intempéries sur une surface propre, sèche et plane. Entreposer les rouleaux de Revêtement de sol souple pour sports debout.
- C. Un entreposage climatisé est recommandé. La température d'entreposage ne devrait pas être inférieure à 4 °C (40 °F) ni supérieure à 38 °C (100 °F). Pour qu'ils puissent s'acclimater, les matériaux doivent être livrés au chantier de travail un minimum de 24 heures avant le début de l'installation.
- D. Éviter l'entreposage prolongé du Revêtement de sol souple pour sports, sinon le matériel pourrait nécessiter des coupes additionnelles.
- E. Les Produits fournis ne doivent pas être endommagés lors de la livraison, l'entreposage ni la manutention (Ex. : encoches/éraflures, compression ou gauchissement excessif, rebords abîmés, etc.).

1.6 CONDITIONS REQUISES AU CHANTIER

- A. Le Maître d'œuvre ou Gérant de construction sera responsable de voir à ce que les conditions du chantier de travail rencontrent les exigences de Mondo, telles que décrites dans les sections 3.2 et 3.3. Référez-vous à la version courante de la pratique normalisée ASTM F710 pour toute information complémentaire.
- B. Les dalles de béton situées au niveau et sous le niveau du sol doivent être installées sur le dessus d'un pare-vapeur, suivant la pratique normalisée ASTM E1643 et le devis normalisé ASTM E1745. Le pare-vapeur doit être installé directement dessous la dalle de béton, soit dessus le remblai granulaire, tel que recommandé par le Fabricant. Le pare-vapeur doit être de faible perméabilité ($\leq 0,1$ perm) et doit avoir une épaisseur minimale de 10 mil (0,010 pouce).
- C. Aucun scellant ou durcisseur ne doit être appliqué ou mélangé au béton (référez-vous à la division 3 section 03 05 00 – Résultats de travaux communs pour le béton).

- D. L'installation du Revêtement de sol souple pour sports ne doit pas se faire avant la fin de la période de durcissement du béton spécifiée (typiquement 28 jours pour un béton de densité normale, ayant une résistance à la compression minimale de 25 MPa ou 3500 lb/po²).
- E. La surface de la dalle de béton doit être libre de tout contaminant pouvant nuire à l'adhésion (peinture, cire, poussières, huile ou graisse, scellant, agent de cure, solvant, asphalte, résidus de vieil adhésif, etc.). Tout contaminant présent devra être enlevé mécaniquement (scarifiage, grenailage, etc.). L'usage de décapants chimiques est déconseillé.
- F. Le béton doit avoir un fini lisse, être dense et très compact avec une tolérance de 3,2 mm (1/8 po) dans un rayon de 3,05 m (10 pi). La planéité de plancher (FF = *Floor Flatness*) et l'unisson de plancher (FL = *Floor Levelness*) ne sont pas reconnus.
- G. Des essais d'humidité et de pH doivent être effectués sur toutes les dalles de béton, en respectant les conditions de service prévues. Il est fortement suggéré que le système de chauffage, ventilation et conditionnement de l'air (CVCA) soit opérationnel avant de débiter les essais, dans le but de fournir des conditions stables pour les essais et des résultats plus fiables. Le pH de la surface du béton doit se situer entre 7 et 10. L'humidité relative à l'intérieur de la dalle de béton ne doit pas dépasser la tolérance maximale de l'adhésif spécifié, conformément à la version la plus récente de l'essai normalisé ASTM F2170 (sondes in situ). Le taux d'émission des vapeurs d'eau ne doit pas dépasser la tolérance maximale de l'adhésif spécifié, conformément à la version la plus récente de l'essai normalisé ASTM F1869 (chlorure de calcium anhydre). Dans l'éventualité où la tolérance d'un adhésif serait excédée et qu'une membrane d'étanchéité devrait être spécifiée, référez-vous à ASTM F3010.
- H. Lorsque l'installation doit se faire sur un support en bois, ce dernier devra être composé de contreplaqué « extérieur », c'est-à-dire ayant un minimum d'un bon côté, tel que APA (*Engineered Wood Association*) A-A Exterior, A-B Exterior, A-C Exterior ou certifié CANPLY (*Canadian Plywood Association*) extérieur G2S A-A ou G1S A-C pour le Canada et extérieur G2S A-A, A-B, B-B ou G1S A-C, B-C pour les États-Unis. En plus d'assurer une bonne ventilation en dessous du support, le bois doit être sec avec un pourcentage d'humidité entre 6 % et 12 %, lorsque testé à l'aide d'un hygromètre électronique de bonne qualité.
- I. Maintenir une température stable dans la pièce et au niveau du support, soit avant d'effectuer les tests d'humidité et l'installation du revêtement de sol, tout au long de l'installation du revêtement de sol, ainsi que pendant un minimum de 48 heures suite à l'installation complète du revêtement de sol. La température ambiante doit être entre 18 °C et 30 °C (65 °F et 86 °F) et l'humidité ambiante doit être entre 35 % à 55 %.
- J. L'installation du Revêtement de sol souple pour sports ne doit jamais débiter avant que le bâtiment soit clos et couvert, et que tous les autres travaux de finition intérieure soient complétés. Le Maître d'œuvre ou Gérant de construction est responsable de s'assurer que l'environnement de travail demeure propre et sécuritaire avant, pendant et après la pose du Revêtement de sol souple pour sports.

1.7 GARANTIE

- A. Selon les termes et conditions de la Garantie limitée du matériau de Mondo, le Revêtement de sol souple pour sports est garanti contre les défauts de fabrication pour une période d'un (1) an à partir de la date qui correspond à un maximum de 90 jours après sa date d'expédition de Mondo.
- B. Selon les termes et conditions de la Garantie limitée du matériau de Mondo, le Revêtement de sol souple pour sports est garanti contre une usure excessive sous usage normal d'une application standard pour une période de dix (10) ans à partir de la date qui correspond à un maximum de 90 jours après sa date d'expédition de Mondo.
- C. Se référer à la copie courante de la Garantie limitée du matériau de Mondo, obtenue directement auprès de Mondo, pour tous les termes et conditions. En aucun cas une garantie fournie par tiers (incluant les distributeurs, les fournisseurs d'assurances ou de marques privée, etc.) ne sera considérée comme valide.

2 PARTIE 2 – PRODUITS

2.1 PRODUIT FABRIQUÉ

2.1.1 Fabricant

- A. MONDO : Mondo S.p.A., Piazzale E. Stroppiana, 1, 12051 Alba, Fraz. Gallo – Italia.

2.1.2 Description

Note au rédacteur/à la rédactrice de devis : Spécifier vos choix de couleur(s) et largeur(s). La largeur et longueur du Produit fabriqué devraient permettre de minimiser le nombre de joints. Si des lignes de jeux peintes sont spécifiées, assurer dans la mesure du possible que les joints se retrouvent sous les lignes peinturées.

- A. Sportflex M est un revêtement de sol souple en caoutchouc préfabriqué pour sports, calandré et vulcanisé, avec une structure particulière de cellules fermées, composé de caoutchoucs spéciaux isoprènes, de charges minérales, d'agents stabilisants et de pigmentation résistante aux rayons UV et aux agents atmosphériques, avec un système d'élasticité différentiel entre la surface supérieure et l'endos, tel que fabriqué par Mondo S.p.A.
- B. Fabriqué en deux couches qui sont vulcanisées ensemble. La dureté de la couche d'usure (superficielle) sera supérieure à celle de l'endos. La dureté des couches sera recommandée par le Fabricant et suivra les limites spécifiées.
- C. Épaisseur : 6 mm (0,236 po).
- D. Couleurs : disponible en couleurs standards dont l'arrière-plan est uni. Voir les couleurs disponibles pour installations intérieures.
- E. Texture de surface : gaufrage ATS.
- F. Format : feuilles disponibles en largeurs de 0,92 m (3 pi) à 1,83 m (6 pi) et avec une longueur moyenne de 15 m (49 pi 2 po) [minimum 6 m (19 pi 8 po)/maximum 16 m (52 pi 5 po)].

2.1.3 Performance

Note au rédacteur/à la rédactrice de devis : En raison des tolérances de production et des méthodes/équipements variés utilisés lors des essais en laboratoires, les résultats peuvent varier entre les lots de production. Toutefois, le Produit fabriqué doit toujours satisfaire la colonne d'exigences listées dans le tableau ci-dessous. MISE EN GARDE : tout résultat affiché concernant la sécurité contre l'incendie et toute certification obtenue en matière de qualité de l'air intérieur s'applique uniquement aux installations intérieures sur béton et aux produits Mondo conçus à cet effet.

- A. La performance du Produit fabriqué doit être conforme aux Exigences listées :

Critères de performance	Méthodes d'essais	Exigences	Résultats*
Allongement à la rupture	ASTM D412	≥ 100 %	> 140 %
Résistance à la traction	ASTM D412	≥ 75 lb/po ²	> 120 lb/po ²
Dureté de la couche d'usure (duromètre Shore A)	ASTM D2240	55 ± 5	55 ± 5
Dureté de l'endos (duromètre Shore A)	ASTM D2240	40 ± 5	40 ± 5
Résistance à l'abrasion (roues H18, 1000 g, 1000 cycles)	ASTM D3389	≤ 2,0 g	≤ 1,2 g
Flux critique d'énergie rayonnante	ASTM E648	≥ 0,1 W/cm ²	≥ 0,45 W/cm ² (classe 1)
Épaisseur	ASTM F387	6 mm (± 0,3 mm) 0,236 po (± 0,011 po)	6 mm (± 0,3 mm) 0,236 po (± 0,011 po)

Critères de performance	Méthodes d'essais	Exigences	Résultats*
Résistance chimique**	ASTM F925	≤ léger changement	Conforme
Résistance à la chaleur	ASTM F1514	$\Delta E \leq 8,0$	Conforme
Résistance à la lumière	ASTM F1515	$\Delta E \leq 8,0$	Conforme
Résistance au glissement/à l'adhérence (sec)	EN 13036-4	80-110	90
Résistance au glissement/à l'adhérence (mouillé)	EN 13036-4	55-110	79
Qualité de l'air intérieur : CA section 01350	CA : V1,2-2017	Conforme	Conforme
Qualité de l'air intérieur : Certification Greenguard	CA : V1,2-2017	Conforme	Conforme
Qualité de l'air intérieur : Greenguard Or (<i>Gold</i>)	CA : V1,2-2017	Conforme	Conforme
Qualité de l'air intérieur : Décret français n° 2011-321	ISO 16000-9	Conforme	Conforme

*Tout Résultat obtenu par un essai de laboratoire tierce partie peut varier entre les lots de production, laboratoires et méthodes, et ne constitue pas une représentation ni une garantie à l'égard d'un lot de production en particulier. Mondo réserve le droit de modifier, sans préavis et en tout temps, la conception et/ou les caractéristiques de ses produits fabriqués.

**Pour la liste complète des produits chimiques testés, les concentrations et les temps de réaction, s.v.p. consulter le Département technique chez Mondo.

2.1.4 Limitations

- A. Sportflex M n'est pas résistant aux chaussures à pointes.

2.1.5 Matériaux

- A. Revêtement de sol souple pour sports : fournir Sportflex M fabriqué par Mondo S.p.A., tel que spécifié à la section 2.1.2 Description.

2.2 ACCESSOIRES

Note au rédacteur/à la rédactrice de devis : Les accessoires doivent être spécifiés selon les exigences du projet.

- A. Fournir l'adhésif certifié par le Fabricant : Mondo PU 105 (polyuréthane) pour support en béton (ou bois lorsqu'applicable). Pour les instructions et essais de convenance, toujours se référer à la fiche technique courante de l'adhésif spécifié. Dans certains cas, il est possible d'utiliser l'adhésif Mondo EP 55 (époxyde), comme lorsqu'aucune sous-couche souple Everlay n'est spécifiée au projet, qu'aucun choc en surface (poids et haltères) n'est prévu, ni aucune charge dynamique lourde (estrades/gradins). Pour les installations acceptables sur une sous-couche souple Everlay (sans risque de choc en surface ou de charge dynamique lourde), s.v.p. consulter le Département technique chez Mondo pour toutes consignes courantes pour l'adhésion de ces produits.
- B. Les autonivelants et pâtes de colmatage à base de ciment Portland doivent être recommandés/approuvés par le Fabricant.
- C. Lorsque le peinturage de lignes de jeu est spécifié, les produits de peinture doivent être recommandés/approuvés par le Fabricant.

3 PARTIE 3 – EXÉCUTION

3.1 INSTALLATEURS

- A. Référez-vous à la section 1.4 de ce document pour les exigences concernant les installateurs.

3.2 INSPECTION

Note au rédacteur/à la rédactrice de devis : Les conditions suivantes doivent être respectées avant de procéder à l'installation d'un revêtement de sol souple pour sports.

- A. Avant de débiter l'installation du Revêtement de sol souple pour sports, toujours s'assurer que la surface du support est prête à recevoir un revêtement de sol souple et fut bien préparée suivant les directives publiées courantes de Mondo. Se référer à la version courante de la pratique normalisée ASTM F710 pour toute information complémentaire.
- B. Confirmer que tout nouveau support en béton, au niveau ou au-dessous du niveau du sol, fut installé sur un pare-vapeur, suivant la version courante de la pratique normalisée ASTM E1643 et du devis normalisé ASTM E1745. Le pare-vapeur doit se situer immédiatement en-dessous de la dalle, soit directement au-dessus du remblai granulaire, et doit être installé suivant les directives de son fabricant. Le pare-vapeur doit être de faible perméabilité ($\leq 0,1$ perm) et doit avoir une épaisseur minimale de 10 mil (0,010 pouce).
- C. Confirmer qu'aucun scellant ou durcisseur ne fut appliqué ou mélangé au béton (référez-vous à la division 3 section 03 05 00 – Résultats de travaux communs pour le béton).
- D. L'installation du Revêtement de sol souple pour sports ne doit pas se faire avant la fin de la période de durcissement du béton spécifiée (normalement 28 jours pour un béton de densité normale, ayant une résistance à la compression minimale de 25 MPa ou 3500 lb/po²).
- E. Confirmer que la surface de la dalle de béton est libre de tout contaminant pouvant nuire à l'adhésion (peinture, cire, poussières, huile ou graisse, scellant, agent de cure, solvant, asphalte, résidus de vieil adhésif, etc.). Tout contaminant présent devra être enlevé mécaniquement (scarifiage, grenailage, etc.). L'usage de décapants chimiques est déconseillé.
- F. Confirmer que la dalle de béton est lisse, de bonne densité, compactée et nivelée à l'intérieur d'une tolérance de 3 mm (1/8 po) sur une étendue de 3,05 m (10 pi). Mondo ne reconnaît pas les classifications F : FF (*floor flatness*) pour la planéité et FL (*floor levelness*) pour le nivelage du support.
- G. Des essais d'humidité et de pH doivent être effectués sur toutes les dalles de béton, en respectant les conditions de service prévues. Il est fortement suggéré que le système de chauffage, ventilation et conditionnement de l'air (CVCA) soit opérationnel avant de débiter les essais, dans le but de fournir des conditions stables pour les essais et des résultats plus fiables. Le pH de la surface du béton doit se situer entre 7 et 10. L'humidité relative à l'intérieur de la dalle de béton ne doit pas dépasser la tolérance maximale de l'adhésif spécifié, conformément à la version la plus récente de l'essai normalisé ASTM F2170 (sondes in situ). Le taux d'émission des vapeurs d'eau ne doit pas dépasser la tolérance maximale de l'adhésif spécifié, conformément à la version la plus récente de l'essai normalisé ASTM F1869 (chlorure de calcium anhydre). Dans l'éventualité où la tolérance d'un adhésif serait excédée et qu'une membrane d'étanchéité devrait être spécifiée, référez-vous à ASTM F3010.
- H. Si l'installation se fera sur un support en bois, assurez-vous que ce dernier est composé de contreplaqué « extérieur », c'est-à-dire ayant un minimum d'un bon côté, tel que APA (*Engineered Wood Association*) A-A Exterior, A-B Exterior, A-C Exterior ou certifié CANPLY (*Canadian Plywood Association*) extérieur G2S A-A ou G1S A-C pour le Canada et extérieur G2S A-A, A-B, B-B ou G1S A-C, B-C pour les États-Unis. En plus d'assurer une bonne ventilation en dessous du support, le bois doit être sec avec un pourcentage d'humidité entre 6 % et 12 %, lorsque testé à l'aide d'un hygromètre électronique de bonne qualité.
- I. Voir à ce que la température de la pièce et du support soient constantes, soit avant d'effectuer les tests d'humidité et l'installation du revêtement de sol, tout au long de l'installation du revêtement de sol, ainsi que pendant un minimum de 48 heures suite à l'installation complète du revêtement de sol. La température ambiante doit être entre 18 °C et 30 °C (65 °F et 86 °F) et l'humidité ambiante doit être entre 35 % à 55 %.
- J. L'installation du Revêtement de sol souple pour sports ne doit pas débiter avant que le bâtiment soit clos et couvert, et que tous les autres travaux de finition intérieure soient complétés. Il est la responsabilité du Maître d'œuvre ou du Gérant de construction de s'assurer que l'environnement de travail demeure propre et sécuritaire avant, pendant et après la pose du Revêtement de sol souple pour sports.

3.3 PRÉPARATION

Note au rédacteur/à la rédactrice de devis : La surface du support en béton (ou en bois lorsqu'applicable) doit être préparée suivant les recommandations publiées courantes du Fabricant; il est fortement suggéré que vous soyez familier avec les recommandations. Vous pouvez vous procurer une copie des recommandations pour la préparation des surfaces de supports auprès du Département technique chez Société Mondo America, inc. (Canada 1-800-663-8138 • États-Unis 1-800-361-3747). Le guide propose des pratiques courantes pour la préparation et la vérification des surfaces de supports en béton destinées à recevoir un revêtement de sol souple, alors il est important de ne pas omettre ou modifier ces dernières.

- A. Préparer la surface du support en béton (ou en bois lorsqu'applicable) suivant les recommandations publiées courantes du Fabricant.

3.4 INSTALLATION

Note au rédacteur/à la rédactrice de devis : Les Produits fournis doivent être installés suivant les recommandations publiées courantes du Fabricant; il est fortement suggéré que vous soyez familier avec les recommandations. Vous pouvez vous procurer toute copie de procédure d'installation pour les Produits fournis auprès du Département technique chez Société Mondo America, inc. (Canada 1-800-663-8138 • États-Unis 1-800-361-3747). Les procédures d'installation peuvent être modifiées pour accommoder les besoins particuliers d'un projet, mais en tout temps vous devrez consulter le Département technique chez Société Mondo America, inc. pour voir à ce que les modifications conviennent.

- A. Installer les feuilles de Revêtement de sol souple pour sports suivant les directives publiées courantes du Fabricant.
- B. Installer tout accessoire suivant les directives publiées courantes du Fabricant.
- C. Lorsque le peinturage de lignes de jeux est spécifié, l'Installateur-peintre doit peindre toutes les lignes de jeux suivant les directives publiées courantes du fabricant, respectant tout dessin et exigences du Devis descriptif/de projet. Les lignes de jeux doivent être appliquées par pulvérisateur à peinture.

3.5 REMISE EN ÉTAT

- A. Référez-vous à la section 1.3.4 Matériel additionnel pour inventaire. Le matériel prévu pour la remise en état doit provenir du même mélange (« dye lot ») original que le Produit fabriqué initialement installé.
- B. Toute remise en état doit être effectuée par un installateur/technicien qualifié provenant de l'Entrepreneur en revêtements de sol.

3.6 ENTRETIEN

- A. L'entretien initial ne devrait jamais se faire avant un minimum de 72 heures après la pose complète du Revêtement de sol souple pour sports. Toujours effectuer l'entretien du Revêtement de sol souple pour sports suivant les recommandations publiées courantes du Fabricant
- B. Pour les surfaces ayant des lignes de jeux fraîchement peintes, attendre un minimum de 30 jours après l'application de la peinture pour assurer son durcissement complet avant de récurer la surface/frotter les lignes de jeux.

3.7 PROTECTION

- A. Au besoin, protéger le Revêtement de sol souple pour sports en le recouvrant de panneaux durs Masonite (1/8 po), pendant et après l'installation ou jusqu'à l'acceptation du Propriétaire.
- B. Conserver l'intégrité de l'installation et protéger contre une exposition directe aux rayons de soleil/rayons UV; toujours s'assurer que les fenêtres et portes vitrées comprennent une protection UV intégrée ou qu'elles ont des stores/une pellicule anti-UV.